

FOLIO N° 4

Echelle 1 : 1000

CADASTRE FORESTIER

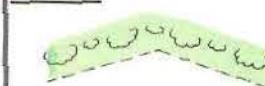
Délogé par le Conseil d'Etat
en séance du 10.4.1992Mise à l'enquête selon :
- la loi fédérale sur les forêts, art. 10 et art. 13
- l'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt, art. 13

Droit de secrétaire : Fr.

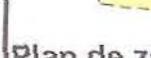
Le chancelier d'Etat :

Légende

Forêt :



Plan de zone :



Limite de la zone à bâtir :

Intérieur de la zone à bâtir

Le géomètre :

B. JOLLIEN

Géomètre officiel

L'inspecteur d'Etat VI :

BC

L'ingénieur forestier :

La Commune :

Feuille 3

Ayent, le 4 septembre 2000

Enquête publique :

BO n° 42

Début de l'enquête

du 20.10.00

page 2141

Fin de l'enquête

19.11.2000

COMMUNE D'AYENT

Plan cadastral

1:1000

4

Feuille 3

Feuille 5

Feuille 2

